



65, bd Charles de Gaulle 91540 Mennecy

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire mardi 21 mars 2023

Notre président, Alain PAUCHON, ouvre la séance à 20h36. Il se réjouit de pouvoir enfin nous voir réunis en présentiel pour cette Assemblée Générale et remercie chaleureusement les personnes présentes.

Après vérification des présences (50) et des pouvoirs (28), le quorum n'est pas atteint. S'agissant d'une AG ordinaire, la séance peut se poursuivre.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Alain PAUCHON propose une minute de silence pour rendre hommage à Pierre JOLY, ancien président de l'Aful, qui nous a quitté l'année passée.

**Monsieur le Maire** ayant annoncé son passage arrive à 20h50 et se met à disposition de l'Assemblée pour répondre aux questions :

- ❖ *La première question porte sur les problèmes de RER, de rupture de charge sans liaison directe sur Paris, de la fréquence des rames et de la faisabilité de la ligne S, projet reliant Malesherbes à Paris et Melun à Paris portée par une association composée d'usagers et d'élus lassés des dysfonctionnements de la ligne RER D.*

Des études préalables par des associations ont été faites avec des essais sur la vallée côté Ris-Orangis. La problématique de la ligne S réside dans le fait que la hauteur de nez de marche des quais n'est pas adaptée. Ile-de-France Mobilités n'y est pas opposée. Entre 12/18 mois pour un probable démarrage avec 2/3 trains le matin et 2/3 trains le soir.

- ❖ *Quid des bornes électriques sur la ville ?*

Le câblage et les bornes sont installés. Or, cela nécessite la gratuité de distribution ce qui n'est pas le cas en seconde couronne alors que cela existe en première couronne. La commune n'a pas les moyens de régler une redevance aux fournisseurs d'énergie.

- ❖ *Quel est le nombre de défibrillateurs sur la commune (DSA) et où sont-ils positionnés ? Quand on connaît l'importance du délai d'intervention pour sauver des vies, les secouristes ont besoin de connaître les lieux où sont stockés les défibrillateurs.*

Il y a sur Mennecy des défibrillateurs dans les structures sportives, en mairie centrale, mairie annexe Monique Saillet, centre administratif Broz et à l'Orangerie.

- ❖ *Stop apposé à l'angle place des Eglantines et avenue de la Seigneurie. Pourquoi reste-il alors que, lors d'un vote de la précédente AG, une majorité s'était dégagée pour le faire retirer laissant ainsi la priorité à droite.*

*A ce titre, un courrier a été adressé à M le Maire pour lui demander d'ôter le stop. Demande de dos d'âne sur l'avenue de la Seigneurie très passante et parcourue à des vitesses excessives.*

M le Maire fait part que l'accident qui a eu lieu aurait pu avoir des conséquences très graves. Il comprend la demande de retrait de ce panneau et si cela se fait, un « cédé le passage » le remplacera. Concernant les dos d'âne, c'est une demande récurrente par les menneçois. Pour autant, un dos d'âne ou bandes rugueuses sont, pour les riverains, très bruyants. Une proposition de chicane est à envisager avec un mode de stationnement à étudier par exemple. A voir avec M. Jean-Paul REYNAUD, adjoint aux travaux et les services techniques.

❖ *Questionnement sur le marquage au sol vélo.*

Cela fait partie du plan vélo pour favoriser l'usage du vélo sur la commune. Il y a différents types de marquage en fonction des axes routiers. Il y a encore à améliorer le dispositif notamment aux abords de certains ronds-points et un bon développement du réseau intercommunal.

❖ *Il semble qu'il n'y ait pas d'entretien en été aux abords de l'école des Myrtilles.*

Cette zone est préservée pour la biodiversité et à ce titre bénéficie d'une fauche tardive.

❖ *Quid de la rénovation des réseaux ENEDIS tel qu'annoncé ?*

La tranche de l'autre côté de la route de Chevannes a été faite. La tranche des Pâquerettes est repoussé sans date de définie actuellement.

❖ *Demande de poubelles supplémentaires pour les déjections des chiens.*

M. le Maire constate que la mise en place de poubelles génère des dépôts sauvages et un surcout de travail des services de collectes.

❖ *Factures trop élevées pour la collecte des OM et autres.*

La REOMI qui a été mise en place permet une individualisation de la facturation au regard des déchets que le foyer produit. Sur les communes qui ne sont pas en REOMI, c'est la taxe foncière qui englobe les OM. De toute façon, la collecte et le traitements des déchets sont une vraie préoccupation et vouloir faire baisser les coûts entraînera une baisse des services.

**Monsieur le Maire se retire et l'Assemblée Générale reprend son cours.**

Alain PAUCHON souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires présents M. Taupin et M. Philippe et les questionne sur les raisons de leur choix de s'installer sur la résidence LEVITT.

M. TAUPIN connaissait déjà la commune et l'a choisie pour son cadre de vie ; M. PHILIPPE pour les services qu'offre la commune.

<b>Nouveaux arrivants 2022</b>	
M. DANI et Mme SAADI	3, rue des Hortensias
M. LAVEISSIERE et Mme BINCKLI	15, rue des Hortensias
M. TAUPIN	68, rue des Lys
M. et Mme PHILIPPE	18, rue des Iris

Alain PAUCHON indique que de nombreux biens ont été sous promesse de vente mais qu'elles n'ont pas pu aboutir en raison de la remontée des taux bancaires des prêts.

Il faut noter que les notaires interrogent le bureau de l'Aful et les services de l'urbanisme sur la conformité des biens (abris de jardin, véranda, terrasse) avant de faire procéder à la vente.

## **I : Rapport d'activité 2022, présentation Alain PAUCHON**

Les membres du bureau se sont régulièrement réunis au cours de l'année 2022 pour étudier et accompagner les demandes de travaux et les sollicitations des résidents et de la municipalité.

Le traditionnel repas du bureau s'est tenu en janvier 2023, gratification de l'investissement de bénévoles au service de l'Aful tout au long de l'année.

Un vide-maisons a été organisé avec l'Aful des Bouvreuils à l'automne. Une nouvelle édition est en prévision en juin 2023 avec l'Aful des Bouvreuils.

Le président de l'Aful a sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire et ses services pour envisager la faisabilité et la programmation des futurs travaux. A savoir :

- Programmation de réfection des rues
- Enrobé rue des Iris, place des Anémones et partiellement rue des Hortensias
- Candélabres repeints
- Des lampes ont été changées
- Stop à l'intersection avenue de la Seigneurie et place des Eglantines. Votre vote était pour sa suppression. Pour des raisons de sécurité, M. le Maire décide de maintenir un temps de freinage en acceptant de le remplacer par un céder le passage.

### **Demandes de travaux :**

Ces demandes représentent 97 courriers, 1100 emails échangés soit une moyenne de 5 échanges par jour !

### **Type des travaux réalisés :**

- Vérandas
- Changement de portes et fenêtres
- Piscines et spas
- Réfection toitures
- Ravalements
- Volets roulants
- Création ou changement de portillons
- Descentes de garage
- Climatisations
- Isolation par l'extérieur

Un grand merci à tous les propriétaires qui utilisent la procédure de demande d'autorisation de travaux. Cependant, il perdure encore des cas de travaux sans qu'aucune demande préalable ne soit faite. De même, des demandes sont déposées alors que les travaux sont déjà en cours rendant parfois la situation difficile sur le terrain.

**Par ailleurs, le service de l'Urbanisme sollicite l'avis de l'Aful pour toute demande de travaux qui lui arrive directement.**

Les agences immobilières s'impliquent également lors des ventes en soulignant le règlement. Tous ces efforts effectués permettent de garder notre village attractif.

- Côté tournage de films, deux films auraient pu être tournés dans notre Aful. En concurrence avec celle des Bouvreuils, c'est encore une fois cette dernière qui a été choisie. Nous avons donc encore un effort à faire
- Nous comptons continuer notre action pour améliorer notre cadre de vie

### Trois cas litigieux en cours :

Malgré des courriers par envoi simple et envoi AR, nous avons été contraints d'engager des procédures pour manque d'entretien récurrent ou pour refus de payer leur cotisation :

- **M. Blasco**, 54 avenue de la Seigneurie  
Il vit au Congo et passe rapidement une fois par an. Il laisse sa propriété en déshérence et n'y procède à aucun entretien. Nous lui demandons donc de faire réaliser l'entretien extérieur par une entreprise (coût 50 € par mois après déduction des impôts). Toujours pas de réponse à ce jour.
- **M. Fournier**, 1 rue du Muguet  
Il vit en province principalement et il nous avait confirmé pouvoir effectuer un entretien trimestriel. Même problème que M. Blasco. Et même proposition d'entretien par une société extérieure.
- **M. et Mme Luther**, 7 rue des Pâquerettes  
Après de nombreux mois de travaux engendrant des amoncellements en tout genre, des aménagements ont été réalisés sans respecter ce qui avait été indiqué dans leur demande d'autorisation, à savoir installation d'un grillage gris beaucoup trop près de la rue. Nous demandons qu'il soit positionné en alignement du pignon de la maison, de couleur verte et qu'il soit masqué par une haie de 1m de hauteur maximale. Par ailleurs, le cas de M. et Mme Luther sera de nouveau évoqué quand nous aborderons les volets « Finances » et « Election du bureau ».

### Actions à mener en cas de non-respect du règlement :

- Rappel
- Lettre de mise en demeure
- Constat d'huissier
- Intervention d'un avocat afin de faire respecter notre règlement

Afin de pouvoir suivre ce schéma, nous avons prévu 3000 € pour frais juridique et l'utilisation de la provision pour risque de 5000 € soit un total de 8000 €.

### Sécurité sur la ville de Mennecy :

- Police municipale : 12 agents avec 3 chiens et 2 chevaux
- 153 caméras. 20 de plus sont prévues en 2023 dont des caméras qui lisent les plaques d'immatriculation
- Relecture des vidéos lors d'une demande de procédure judiciaire
- 1431 infractions aux règles du code de la route et 545 vidéo-verbalisations
- L'opération « tranquillité vacances » fonctionne toute l'année

Nous sommes une ville où les critères d'insécurité sont les plus bas possibles.

En résumé, Mennecy est une ville où il fait bon vivre

Echanges des participants sur l'année qui s'est écoulée. Le Président passe ensuite au vote.

<b>Approbation du rapport d'activité 2022</b>
---

<b>-&gt; Le rapport est adopté à l'unanimité</b>
--

## **II : Bilan financier 2022 - Budget 2023, présentation Yorick TARDIEU**

Le trésorier Yorick TARDIEU présente les comptes pour 2022, dépenses et recettes. Il rappelle que les comptes de l'AFUL sont à la disposition des propriétaires.

La ligne « Espaces verts » reste un poste important qui est indexé chaque année.

Il informe que l'Aful a changé de banque pour des questions de service, accès aux comptes et de facturations exagérées.

De même, il est envisagé pour 2023, de changer de police d'assurances pour couvrir au mieux nos espaces verts. La mini tournade de 2022 a entraîné la chute d'un arbre qui s'est abattu sur une haie privée. Il convient donc de faire examiner nos arbres de grande ampleur.

Suite à l'impayé de cotisation au 31 décembre 2022 de M. et Mme LUTHER, il est proposé une modification de la procédure sur les impayés et leur recouvrement :

- Après deux relances, la mise en demeure est de 30 €.
- En cas de non-paiement au 31 décembre, une pénalité **supplémentaire** de 100 € sera appliquée et déclenchera la procédure de recouvrement sur la plateforme des huissiers de justice.

Le président soumet cette proposition au vote.

<b>Approbation de cette procédure</b>
---------------------------------------

<b>-&gt; Cette procédure est adoptée à l'unanimité</b>
--

### **Faits marquants :**

- Dépenses sur les espaces verts + destruction de nid de frelons asiatiques : 444€
- Sinistre chez M ROUSSIN : 842€
- Réfection du grand espace vert suite au passage de sangliers : 420€

Le trésorier s'attache à présenter le budget 2023 avec, notamment, la provision pour des frais de justice. Une augmentation de 10€ sur notre cotisation soit un montant de 180€ qui est minime au regard des augmentations diverses. Pour rappel, notre cotisation est une des moins élevée des 7 Afuls.

Le rapport financier est soumis au vote

## Approbation du rapport financier 2022

-> Le rapport est adopté à l'unanimité

## Approbation du budget prévisionnel 2023

-> Le budget est adopté à l'unanimité

Date limite de paiement de la cotisation : **15 mai 2023**

Nous demeurons bien sûr à l'écoute de tout propriétaire qui aurait des difficultés et sommes prêts, en toute confidentialité, à étudier chaque cas personnel. Un paiement en plusieurs versements est également possible.

Vous pouvez également payer par virement. Le RIB est à votre disposition sur notre site.

### III : Composition du bureau, présentation Alain PAUCHON

3 membres du bureau arrivent au terme de leur mandat. Ils se portent candidat pour un nouveau mandat. 1 membre est démissionnaire, 1 poste est à pourvoir.

Le Président questionne l'assemblée sur d'autres candidatures. Pas d'autres candidats.

- **M. Alain PAUCHON** : Président -> *fin de mandat, se représente*
- **M. Gilles SAINT-ETIENNE** : Vice-Président, communication, adjoint aux 7 AFULS
- **M. Yorick TARDIEU** : Trésorier
- **M. René DAGUZAN** : Trésorier, adjoint aux 7 AFULS -> *démissionnaire*
- **Mme Laurence BLAIS** : Secrétaire
- **M. Thierry FRANCHITTI** : Responsable informatique, communication, secrétaire adjoint -> *fin de mandat, se représente*
- **Mme Marie-Christine BEUGNON** : Responsable des espaces verts
- **M. Abdennour MEDDOUR** : Responsable des espaces verts adjoint
- **Mme Christiane-Marie CARPENTIER** : Responsable des démarches administratives -> *fin de mandat, se représente*

Une candidature a été reçue avant l'Assemblée Générale : Mme Luther, 7 rue des Pâquerettes

Mme LUTHER n'est pas présente ce jour à l'AG et n'a pas non plus donné de pouvoir.

En conséquence sa candidature ne peut être retenue. Pour information, M. et Mme Luther refusent de payer leur cotisation à l'Aful et ne respectent pas le règlement.

### Election

**Alain Pauchon, Thierry Franchitti, Christiane-Marie Carpentier**

-> Elus à l'unanimité

## **IV : Espaces Verts, présentation Abdenour MEDDOUR**

### **Travaux réalisés en 2022**

- Réfection de la pelouse du grand espace vert suite aux dégâts causés par le passage de sangliers
- Aménagement place des Anémones
- Destruction d'un nid de frelons asiatiques constituant un danger pour les habitants et les animaux. Il a été fait appel à un professionnel.

### **Entretiens réalisés en 2022**

- Dix tontes
- Un élagage de la haie chemin des myrtilles
- Arrosages sur les nouvelles plantations
- Trois ramassages des feuilles mortes
- Respect du cahier des charges

Suite à l'épisode de vents violents, un arbre s'est abattu sur la clôture d'un riverain. Découpe et évacuation d'un gros sapin tombé chez M. Roussin.

**Le cahier des charges des espaces verts est consultable sur le site de L'AFUL des Pâquerettes**

[www.paquerettes.fr](http://www.paquerettes.fr)

### **Projets d'aménagements 2023**

#### **Place des Eglantines**

Les résidents de la place ont été invités à faire part de leurs souhaits lors d'une réunion organisée le samedi 19 mars 2022.

L'idée est de prendre en compte la nature du sol et le climat de la Région Parisienne pour les plantations envisagées afin qu'elles puissent s'adapter à l'environnement et permettre d'avoir toujours de la couleur au fil de l'année, notamment en hiver.

Les souhaits ont été transmis au bureau ainsi qu'au paysagiste pour validation des espèces souhaitées et établissement d'un devis. Une deuxième rencontre avec les habitants de la place a eu lieu le 12 février 2023.

La société Jardivers a fait un devis d'un montant total de 6 044,40 TTC

Suite à ce devis, il a été décidé, dans un premier temps, et compte tenu de la saison de planter des arbustes et de différer la plantation des grands arbres à l'automne.

En tenant compte des souhaits des résidents et des préconisations de Jardivers, nous avons fait les choix suivants :

#### **Arbres de haute taille :**



Amélanchier



Arbre de Judée



Chêne rouge

**Arbustes** : Spirée, Cotonéaster, Hypericum, Viburnum, Hibiscus, Cornus, Lavatère, Mahonia.

### Plan d'action 2023 / 2024

- **Arrière de la route de Chevannes** : opérer un grand nettoyage
- **Place des Marguerites** : Plantation de quelques bosquets fleuris
- **Grand espace vert** : La haie chemin des myrtilles est très abimée. Il faudra un jour l'arracher. Une provision pour son arrachage est décidée par le bureau. Remplacement des arbres vieillissants par des arbres jeunes. Prévoir un budget ad hoc. Continuer de sécuriser les maisons voisines du grand espace vert en supprimant les grands arbres trop proches

### Souhaits pour l'entretien de vos parcelles

- Ne pas laisser les déchets de taille de végétaux sur les parties communes ou chez l'agriculteur.
- Tailler les haies donnant sur les espaces verts est une obligation pour les propriétaires concernés. De plus cela facilite le passage pour les entretiens effectués par Jardivers.
- Éradiquer les nids de chenilles processionnaires sur vos terrains, faire abattre vos arbres comportant des nids. *Arrêté du 4 janvier 2016.*
- Se débarrasser des nids de frelons asiatiques, appeler la mairie ou les entreprises spécialisées.
- Les propriétaires clôturant leur jardin doivent planter une haie végétale pour dissimuler ces clôtures. La hauteur des végétaux devra masquer rapidement la clôture
- Respecter les hauteurs règlementaires des haies, 2m maximum à l'arrière et 1m maximum en face avant en discontinu.
- Route de Chevannes : merci de couper les arbres et buissons derrière vos haies
- Bordure de champs : couper les arbres qui dépassent.
- Espace trottoir : laisser 1m de passage.
- Abattre les arbres dont les racines endommagent la route, car vous êtes responsables.

### V : Rappel du règlement, présentation Gilles SAINT-ETIENNE



L-V : 8h-12h et 14h-19h  
S : 9h-12h et 14h-19h  
D et jours fériés : 10h-12h



Dans la résidence



Travaux extérieurs engendrant une modification d'aspect  
=> demande écrite au bureau



Ne pas laisser aboyer, ramasser ses déjections, il ne doit pas rentrer sur les parties privatives



Tailler vos haies pour libérer nos trottoirs



Faire au mieux pour les laisser sorties un minimum de temps et les cacher de la rue



## **Règlement Aful et PLU de Mennecey**

Pour rappel, le règlement de l'Aful est remis par les notaires aux nouveaux propriétaires mais il n'est pas le seul règlement que nous devons respecter. Il y a aussi le PLU de Mennecey qui ne comporte pas moins d'une vingtaine de pages consacrées exclusivement aux maisons de La Verville. Ces deux règlements sont complémentaires et ils doivent être consultés tous les deux afin de guider sur les travaux envisagés. Vous pouvez les consulter tous les deux sur notre site internet.

## **Demande d'autorisation de travaux**

Pour tous travaux extérieurs quels qu'ils soient (sur maison et jardin), en création ou en rénovation, vous devez faire une demande d'autorisation de travaux auprès de l'Aful, et ce, bien sûr, avant de débiter ces travaux. Vous pouvez télécharger la demande sur notre site internet, onglet "Travaux".

Nous vous demandons également de joindre le devis de l'entreprise que vous avez choisie afin d'avoir en main toutes les données sur les matériaux qui seront utilisés et sur la réalisation du projet. Ce devis nous permet également de vous alerter si les tarifs qui vous sont proposés sont largement en dehors de la moyenne du marché.

Pour rappel, tous travaux effectués sans autorisation et qui ne respectent pas le règlement pourront faire l'objet d'une demande de démontage

## **Tuiles**

Actuellement, les couvreurs ont des problèmes pour trouver des tuiles disponibles, en particulier le modèle demandé par notre règlement. Il ne faut pas d'emblée donner votre accord pour les tuiles proposées par votre couvreur qui peuvent être inacceptables pour nous. Votre demande d'autorisation avant travaux auprès de l'Aful nous permet de conseiller le couvreur sur des tuiles qui ressemblent au mieux à celles indiquées dans notre règlement.

## **Haies**

Notre règlement stipule que « *les habitations doivent rester largement visibles de la rue desservant la façade principale afin de participer à l'esthétique générale de l'ensemble immobilier* ».

En face avant, les haies ne sont pas autorisées. Une haie d'une hauteur maximale de 1m est tolérée. Sur les côtés et à l'arrière, la hauteur maximale est de 2m. Ces haies doivent être taillées régulièrement aux époques d'usage.

La mairie nous demande d'insister sur les tailles d'entretien des haies afin de permettre une bonne visibilité aux différentes intersections et l'accès aux trottoirs qui doivent être dégagés et permettre la circulation des piétons. La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accident.

**Nous tenons à remercier tous ceux qui participent à l'embellissement de notre cadre de vie en supprimant d'eux-mêmes les haies non conformes ou en les taillant à la bonne hauteur.**

## **Plantation des arbres**

Il est rappelé que les arbres au système racinaire traçant, tels que peupliers, saules, ... provoquent des dégâts importants (canalisations, soulèvement de terrasse et de voirie), à la charge des propriétaires.

La distance minimum de plantation à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la future hauteur de votre plantation :

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter

en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsqu'elle est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

### Climatiseurs

Le choix du modèle doit se porter sur du matériel silencieux. Le groupe extérieur doit être positionné à un minimum de 3 m d'une fenêtre du voisin immédiat. Pour votre confort, il doit être placé au sol sur une petite dalle séparée du mur. Cette position permet d'éviter d'éventuelles fréquences ou vibrations désagréables ressenties dans votre maison. Il ne doit pas être placé en hauteur afin de ne pas être visible de la rue. Il pourra être placé côtés pignons de la maison ou sur la façade arrière, jamais en façade avant.

## VI : Communication, présentation Thierry FRANCHITTI

### Gestion du site internet :

Notre site internet : <https://www.paquerettes.fr/>

Afin d'améliorer la lisibilité des pages ayant trait aux travaux, nous avons revu entièrement l'onglet « Règlement » et créé un nouvel onglet « Travaux ».

Merci de consulter ces pages à chaque fois que vous envisagez des travaux.



Onglet Travaux



Onglet Règlement

Notre messagerie : [aful.paquettes@gmail.com](mailto:aful.paquettes@gmail.com)

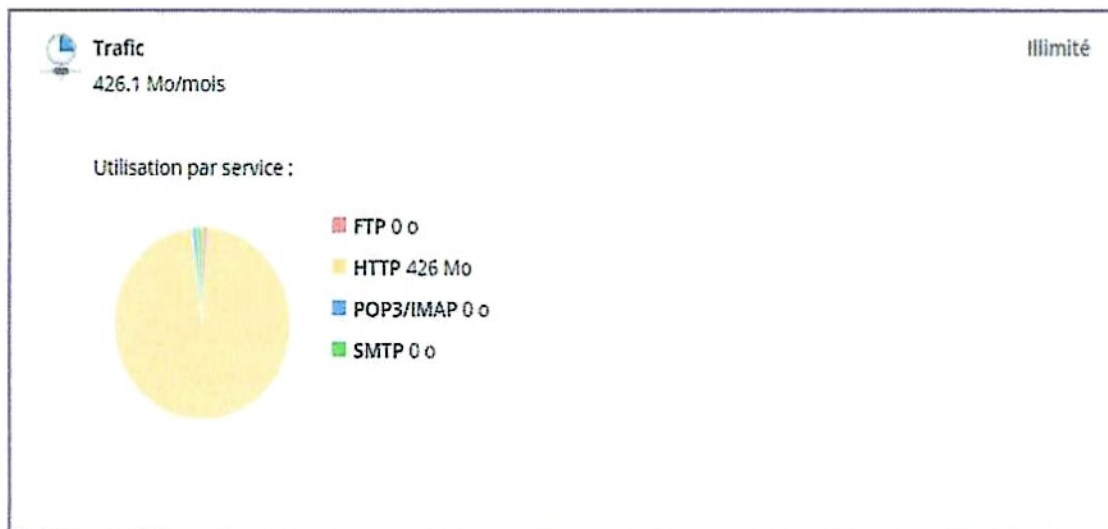
Nombre de Mails reçus (résidents, notaires, organismes divers, ...) : **483**

Nombre de Mails envoyés (réponses aux résidents, 7 AFULS, ...) : **613**

**Hébergement :**



**Trafic constaté :**



## VII : Questions diverses

### Question de Mme Leduc, 7 rue des Lys

*« Est-il équitable qu'une personne seule propriétaire occupante d'une maison type orville 91m<sup>2</sup> habitable construite sur 480m<sup>2</sup> soit taxée de la même cotisation annuelle à votre Aful que l'occupant d'une maison de type Amboise II construite sur 1350m<sup>2</sup> et d'autres exemples ... ? »*

Lors de l'achat de chaque maison le notaire remet le règlement et les statuts de l'Aful des Pâquerettes qui est accepté en signant l'acte d'achat. Notre règlement s'appuie sur des lots et non pas sur des tantièmes comme cela existe dans les immeubles (voir article douze - répartition des dépenses).

Les charges sont essentiellement dues pour l'entretien des espaces verts soit : 2ha 91ca 80m<sup>2</sup>.

L'aful cherche à être au plus près du budget fixé et d'être prudente dans ses dépenses. Pour votre part, vous prenez ce critère en compte parce qu'il convient à votre situation. Pour d'autres ce sera la prise en compte des revenus ou bien le nombre de personnes....

### Deux suggestions de M. Bourgeois, 17 rue du Muguet

*« il serait bon, pour une raison de sécurité des véhicules arrivant de la route de Chevannes, et pouvant se retrouver face à un véhicule sortant, quelque fois trop rapidement, de la rue des Roses, et prioritaires avec un risque de collision, d'envisager, en accord avec la mairie ou l'Aful des Myosotis, de rendre la rue des Roses à sens unique avec entrée juste après le feu et sortie à l'autre extrémité ».*

*« Autre suggestion, le stop installé avenue de la seigneurie au croisement avec la sortie de la place des Eglantines....initiative ridicule car ce n'est pas le manque de visibilité qui le justifie, et si tant est, que suite à un malaise, si toutefois cette cause invoquée est exacte, ce n'est pas le stop qui aurait empêché cette intrusion dans la haie. Alors, à la limite une balise de rappel de priorité à droite pourrait seulement suffire ».*

Venir de la route de Chevannes et prendre le virage demande de ralentir et de se mettre à vitesse réduite ce qui permet de laisser la priorité à droite à la rue des Roses. Il semble difficile de demander à une autre Aful de mettre un stop ou un sens unique, d'autant que le nombre de maisons sur ces deux rues est conséquent.

Sur le stop angle place des Eglantines et avenue de la Seigneurie réponse apportée par M le Maire en début de séance (p 1 du PV)

### Suggestion de M. Weiss, 35 rue des Lys

*Faire un listing des entreprises et artisans recommandés*

Sujet sensible car la marge de manœuvre est limitée pour l'Aful puisque ce listing ne doit pas être assimilé à une action commerciale.

Mais désireux de pouvoir tout de même vous aider dans votre recherche, nous avons pensé organiser un fichier d'entreprises et d'artisans que les propriétaires eux-mêmes vont alimenter grâce à leurs propres expériences des travaux qu'ils ont effectués chez eux.

Le bureau de l'Aful ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels problèmes avec les entreprises que les propriétaires auront recommandés. En particulier, **c'est toujours vous-mêmes qui devrez vous assurer** que l'entreprise est à jour de son assurance dommage ouvrage au moment où vous ferez faire vos devis.

### Chenilles processionnaires

Elles ont commencé à descendre. Pour rappel, il faut mettre des pièges sur nos arbres ou supprimer les nids ou abattre les arbres infectés. Pour les particuliers, la municipalité rembourse pour partie le montant de la facture acquittée pour avoir fait appel à une société spécialisée.

### **Vide-maisons**

Souhaitez-vous que l'on renouvelle cet évènement ? Il s'avère que l'automne n'est pas une période optimale pour réaliser cet évènement. En juin, si cela est encore possible.

### **Fête des voisins**

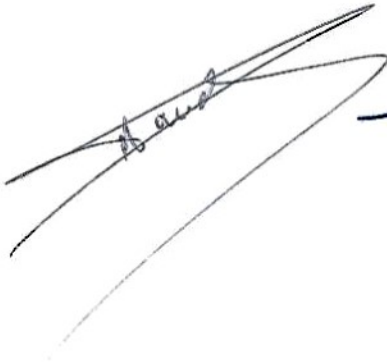
Vous n'avez pas souhaité la reconduction de cet évènement depuis plusieurs années. Souhaitez-vous qu'on l'organise à nouveau ?

Echanges avec l'assistance, cette date est l'occasion de moments de convivialité. Mme TABORET et Mme IDRISOU se proposent pour organiser cette manifestation. Reste à fixer une date puis prendre attache auprès des services de la ville pour le prêt de matériel et la sécurisation de la place des Marguerittes ou celle des Eglantines.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23h20 et propose de partager le verre de l'amitié.

Le Président

**Alain PAUCHON**



Le Trésorier

**Yorick TARDIEU**



La Secrétaire

**Laurence BLAIS**



L'ensemble de la présentation de l'AG du 21 mars 2023 est consultable sur notre site internet.

**COTISATION 2023 : 180 € à régler avant le 15 mai 2023**

**Composition du bureau au 28/03/ 2023 :**

**Adresse mail pour nous joindre : [aful.paquettes@gmail.com](mailto:aful.paquettes@gmail.com)**

<b>Alain PAUCHON</b>	<b>Président</b> Représentant des 7 AFULS
<b>Gilles SAINT-ETIENNE</b>	<b>Vice-président</b> Communication, Responsable du règlement, adjoint aux 7 Afuls
<b>Yorick TARDIEU</b>	<b>Trésorier</b>
<b>Laurence BLAIS</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>Thierry FRANCHITTI</b>	<b>Responsable informatique</b> Communication, Secrétaire adjoint
<b>Marie-Christine BEUGNON</b>	<b>Responsable des espaces verts</b>
<b>Abdenour MEDDOUR</b>	<b>Responsable des espaces verts adjoint</b>
<b>Christiane-Marie CARPENTIER</b>	<b>Responsable des démarches administratives</b>